

Les usagers de la Porte au Vin sont passés sous le giron du syndicat mixte des ports, ceux de l'avant-port restent sous celui de la Ville. Une situation ubuesque qui inquiète les plaisanciers.

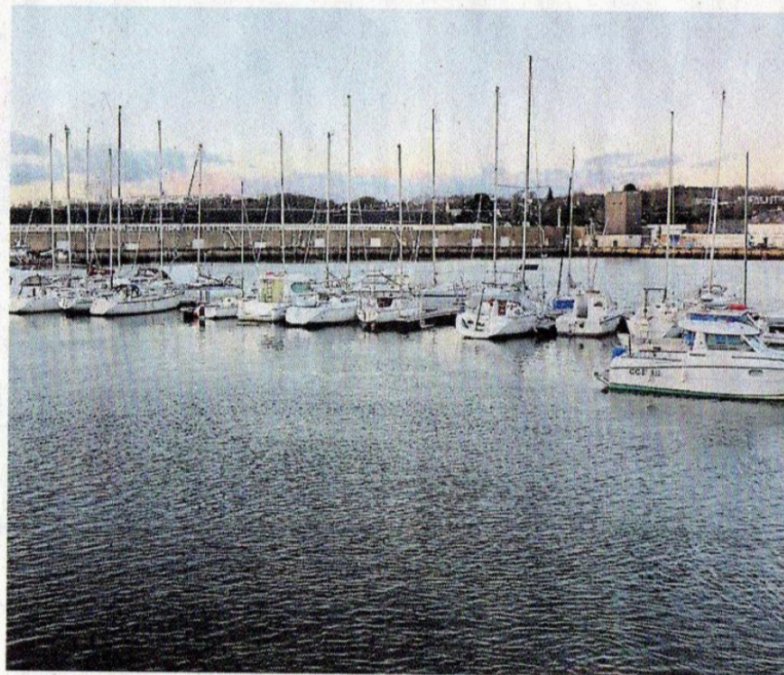
« Nous sommes les victimes d'un hold-up ! » La phrase est lancée, avec humour, par un plaisancier, samedi, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des usagers du port de plaisance de Concarneau (AUPPC). Une petite pique qui traduit le sentiment général. Celui d'être les « victimes collatérales » de la « guéguerre » se jouant actuellement entre la municipalité et le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

À l'origine, le refus de la Ville de céder la concession du port de plaisance au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020, comme ont pu le faire d'autres communes. « Le projet du syndicat mixte n'est pas suffisamment développé concernant la plaisance. Nous ne sommes pas opposés au transfert, mais nous voulons que les choses soient claires », avait souligné Bruno Quillivic, adjoint aux affaires portuaires, mercredi, lors du conseil municipal.

Devant ce refus, le syndicat mixte a répliqué en récupérant le ponton de la Porte au Vin (51 places), situé entre la Ville-Close et la criée, alors que la Ville bénéficiait jusque-là d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) afin de l'exploiter. Manque à gagner pour la municipalité : « 57 000 €, plus les recettes liées aux visiteurs », a précisé, samedi, Bruno Quillivic.

« Ce dossier a été très mal géré »

Quid des répercussions sur les plaisanciers ? Il y a d'abord ceux dont le bateau est amarré au ponton de la Porte au Vin, qui s'inquiètent. Sur une possible augmentation des tarifs, et sur la qualité des services. « À qui doit-on faire appel pour avoir de l'eau ou de l'électricité ? lance l'un d'entre eux. Quand on demande à la maison du port de plaisance, on nous répond que ce n'est plus du ressort de la Vil-



Le ponton de la Porte, situé derrière la Ville-Close et devant la criée, peut accueillir jusqu'à 51 bateaux.

1 CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

le. Ce dossier a été très mal géré. On n'a reçu aucun courrier pour nous informer du changement. Tout cela ne donne pas confiance. »

Présents pour représenter le syndicat mixte, Nicole Ziegler et Xavier Rasseneur se sont voulu rassurants. « Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs », a assuré la vice-présidente. « L'idée est que vous gardiez le même niveau de services, a ajouté le directeur. À chaque fois qu'il y a un changement, il y a des choses à caler. Ce que nous sommes en train de faire. »

La Ville et le syndicat mixte devront notamment s'arranger pour que les usagers bénéficient de l'eau et de l'électricité, sachant que c'est la municipalité qui fournit, et que ce sera désormais le syndicat mixte qui paiera. « Vous avez décidé d'un changement, alors que, visiblement, rien n'est ficelé », a regretté un plaisan-

cier.

Alors que Xavier Rasseneur expliquait que la capitainerie du port de pêche avait désormais la gestion du ponton de la Porte au Vin, un autre a fait remarquer, ironiquement, que le message n'était pas passé puisqu'on lui avait dit de s'adresser au siège du syndicat mixte, à Pont-l'Abbé...

Quid également des plaisanciers installés derrière la Ville-Close et souhaitant effectuer des travaux de répa-

ration dans l'avant-port ? « Il faut être clair avec les usagers, a répondu Bruno Quillivic. On peut mettre nos agents à disposition, moyennant une compensation, afin d'avoir le même fonctionnement que par le passé. Mais il faut d'abord que l'on trouve un accord (avec le syndicat mixte). »

Si pour les plaisanciers de la Porte au Vin, c'est le flou, ceux dont le bateau est mouillé ou amarré dans l'avant-port (environ 300 places) se demandent si la Ville ne va pas être tentée d'augmenter ses tarifs pour compenser le manque à gagner.

« Le budget doit impérativement être à l'équilibre. Pour cela, il faudra diminuer les charges de fonctionnement, et peut-être, augmenter les tarifs l'année prochaine, a reconnu Bruno Quillivic. Si cette augmentation nous amène à proposer des tarifs supérieurs à ceux du syndicat mixte, nous reviendrons vers les associations de plaisanciers pour savoir si elles veulent continuer avec nous. » Une manière pour la Ville d'entrouvrir la porte et d'imaginer céder la concession de l'ensemble du port de plaisance ? Réponse dans les mois à venir.

En attendant, les plaisanciers n'ont pas quitté rassurés l'assemblée générale, malgré ce message de Nicole Ziegler. « Si j'ai un vœu à émettre, c'est que, demain, vous vous moquiez de qui gère quoi. » Pour l'heure, c'est loin d'être le cas.

Stéphane BACRO.

Bloc sanitaire

Bruno Quillivic, adjoint aux affaires maritimes, a annoncé, samedi, que la municipalité allait entamer la réfection du bloc sanitaire du port de plaisance, pour un « total de 143 000 € ». « On va en profiter pour refaire l'étanchéité de la toiture qui en avait besoin », a précisé l'adjoint aux affaires maritimes.